

Chemin :**Code du travail**

- ▶ Partie législative
 - ▶ Sixième partie : La formation professionnelle tout au long de la vie
 - ▶ Livre III : La formation professionnelle
 - ▶ Titre Ier : Dispositions générales
 - ▶ Chapitre V : Entretien professionnel

Article L6315-1

- ▶ Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 8 (V)

I. — A l'occasion de son embauche, le salarié est informé qu'il bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Cet entretien ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié. Cet entretien comporte également des informations relatives à la validation des acquis de l'expérience, à l'activation par le salarié de son compte personnel de formation, aux abondements de ce compte que l'employeur est susceptible de financer et au conseil en évolution professionnelle.

Cet entretien professionnel, qui donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié, est proposé systématiquement au salarié qui reprend son activité à l'issue d'un congé de maternité, d'un congé parental d'éducation, d'un congé de proche aidant, d'un congé d'adoption, d'un congé sabbatique, d'une période de mobilité volontaire sécurisée mentionnée à l'article L. 1222-12, d'une période d'activité à temps partiel au sens de l'article L. 1225-47 du présent code, d'un arrêt longue maladie prévu à l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale ou à l'issue d'un mandat syndical. Cet entretien peut avoir lieu, à l'initiative du salarié, à une date antérieure à la reprise de poste.

II. — Tous les six ans, l'entretien professionnel mentionné au I du présent article fait un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Cette durée s'apprécie par référence à l'ancienneté du salarié dans l'entreprise.

Cet état des lieux, qui donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié, permet de vérifier que le salarié a bénéficié au cours des six dernières années des entretiens professionnels prévus au I et d'apprécier s'il a :

- 1° Suivi au moins une action de formation ;
- 2° Acquis des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de son expérience ;
- 3° Bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, lorsque, au cours de ces six années, le salarié n'a pas bénéficié des entretiens prévus et d'au moins une formation autre que celle mentionnée à l'article L. 6321-2, son compte personnel est abondé dans les conditions définies à l'article L. 6323-13.

III. — Un accord collectif d'entreprise ou, à défaut, de branche peut définir un cadre, des objectifs et des critères collectifs d'abondement par l'employeur du compte personnel de formation des salariés. Il peut également prévoir d'autres modalités d'appréciation du parcours professionnel du salarié que celles mentionnés aux 1° à 3° du II du présent article ainsi qu'une périodicité des entretiens professionnels différente de celle définie au I.

Liens relatifs à cet article

Cite:

Code du travail - art. L1222-12
Code du travail - art. L1225-47
Code du travail - art. L6321-2 (VT)
Code de la sécurité sociale. - art. L324-1

Cité par:

Arrêté du 29 janvier 2010 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle - art. 12 (VE)
Dif - art. 5 (Ab)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9.2 (VE)
Mise en œuvre du droit individuel à la formation - art. 5 (VE)
Formation professionnelle - art. 5 (Ab)
relatif à la formation professionnelle tout au ... - art. 5 (VNE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 11.1 (VE)
relatif à la formation continue - art. 6 (VNE)
relatif à la formation professionnelle tout au ... - art. 2.8 (VNE)
Formation professionnelle - art. 10.2 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vi... - art. 22 (VE)
Formation professionnelle - art. 10 (VE)

Formation professionnelle - art. 5 (Ab)
Classifications et qualifications professionnel... - art. 4 (VE)
Formation professionnelle - art. 7 (VE)
Formation professionnelle et GPEC - art. 19 (VE)
Formation professionnelle - art. 3.9 (VE)
Formation professionnelle continue - art. 9.1 (VE)
relatif à l'OPCA AGEFOS PME - art. 6 (VNE)
Formation professionnelle - art. 5 (VE)
ARRÊTÉ du 18 juin 2015 - art. 1, v. init.
ARRÊTÉ du 7 juillet 2015 - art. 1, v. init.
ARRÊTÉ du 18 juin 2015 - art. 1, v. init.
ARRÊTÉ du 16 juillet 2015 - art. 1, v. init.
ARRÊTÉ du 21 juillet 2015 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 2.2 (VE)
relatif à l'accompagnement des personnels dans ... - art. 3 (VNE)
Avenant n° 7 du 9 janvier 2015 - art. 1er (VNE)
Formation professionnelle - art. 13 (VE)
Conditions de transfert des contrats de travail... - art. 3 (VE)
Formation professionnelle et apprentissage - art. 4 (VE)
ARRÊTÉ du 14 septembre 2015 - art., v. init.
ARRÊTÉ du 14 septembre 2015 - art., v. init.
ARRÊTÉ du 2 novembre 2015 - art. 1, v. init.
ARRÊTÉ du 4 novembre 2015 - art. 1, v. init.
relatif à la formation professionnelle - art. 14 (VNE)
relatif à la formation professionnelle - art. 19 (VNE)
relatif à la formation professionnelle - art. 2 (VNE)
ARRÊTÉ du 20 novembre 2015 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle - art. 6 (VE)
Arrêté du 30 novembre 2015 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle - art. 15 (VE)
Formation professionnelle - art. 3.1 (VE)
Formation professionnelle - art. 5 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9.1 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9.2 (VE)
Formation professionnelle - art. 5 (VE)
Formation professionnelle - art. 12 (VE)
Formation professionnelle - art. 12 (VE)
Mise à jour du chapitre IV de la convention rel... - art. (VE)
Arrêté du 23 février 2016 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 1er (VE)
Arrêté du 9 mars 2016 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle - art. 7 (VE)
Formation professionnelle - art. 1er (VE)
Formation professionnelle - art. 3.3 (VE)
Développement de la formation professionnelle - art. 24.1 (VE)
Développement de la formation professionnelle - art. 24.2 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 8 (VE)
Pacte de responsabilité et de solidarité - art. 3 (VE)
Pacte de responsabilité et de solidarité - art. 5 (VE)
Arrêté du 7 avril 2016 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle tout au long de la vi... - art. 7 (VE)
concernant les établissements producteurs de gr... - art. 50 (VNE)
Égalité femmes-hommes - art. 7 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 3 (VE)
Arrêté du 24 mai 2016 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. (VE)
relatif à la négociation quinquennale sur les c... - art. 4 (VNE)
relatif à l'emploi et à la formation profession... - art. 3.1. Entretien professionnel et état des lieux ... (VNE)
Arrêté du 11 juillet 2016 - art. 1, v. init.
relatif à l'égalité professionnelle entre les f... - art. 1er (VNE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 13 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 6 (VE)
Arrêté du 2 décembre 2016 - art. 1, v. init.
Formation professionnelle - art. 6 (VE)
Formation professionnelle - art. 2.1 (VE)
Formation professionnelle - art. 2.2 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 11 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 12 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 4 (VE)
relatif à l'intégration de la convention collec... - art. (VNE)
Arrêté du 21 février 2017 - art., v. init.
relatif à la gestion prévisionnelle des emplois... - art. (VNE)
Arrêté du 21 mars 2017 - art. 1, v. init.
Arrêté du 21 mars 2017 - art. 1, v. init.
Arrêté du 28 avril 2017 - art. 1, v. init.
à l'accord du 15 décembre 2009 relatif à l'empl... - art. 5 (VNE)
relatif à la classification des emplois et des ... - art. 2 (VNE)
relatif à l'accompagnement des personnels dans ... - art. 3 (VNE)
Égalité professionnelle femmes-hommes - art. 4 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9 (VE)

Priorités et objectifs de la formation professi... - art. (VE)
relatif au droit syndical et au dialogue social - art. 28 (VNE)
relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes - art. 6.1 (VNE)
relatif à la négociation quinquennale sur les c... - art. 4 (VNE)
relatif à la gestion prévisionnelle des emplois... - art. 20.1 (VNE)
Arrêté du 19 décembre 2017 - art. 1, v. init.
Arrêté du 15 janvier 2018 - art., v. init.
Arrêté du 15 janvier 2018 - art., v. init.
Arrêté du 15 janvier 2018 - art., v. init.
Sécurisation des parcours professionnels - art. 3.1 (VE)
Formation professionnelle continue - art. 15.1 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 7 (VE)
Classification des emplois et révision de certa... - art. (VE)
Classification des emplois et révision de certa... - art. 10 (VE)
Classification des emplois et révision de certa... - art. 6 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9 (VE)
relatif à la mise en œuvre de la formation prof... - art. 15 (VNE)
Egalité professionnelle entre les femmes et les... - art. 2.2 (VE)
Arrêté du 27 juillet 2018 - art. 1, v. init.
LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 8 (V)
relatif à l'accompagnement des évolutions profe... - art. 10 (VNE)
relatif à la classification des journalistes pr... - art. (VNE)
Arrêté du 29 novembre 2018 - art. 1, v. init.
Arrêté du 28 décembre 2018 - art. 1, v. init.
relatif à la qualité de vie au travail et à l'é... - art. 9 (VNE)
relatif à la classification - art. 3 (VNE)
Formation professionnelle - art. (VNE)
relatif à la formation professionnelle - art. 5.3 (VNE)
relatif à la formation professionnelle - art. 5.7 (VNE)
relatif au droit syndical et aux institutions r... - art. 2 (VNE)
relatif au développement des compétences par la... - art. 4.2 (VNE)
relatif au droit syndical dans l'entreprise - art. 6.1 (VNE)
ANNEXE II : Formation professionnelle tout au l... - art. 5.1.1 (VE)
Accompagnement des salariés dans une démarche d... - art. 4 (VE)
Annexe V - Formation professionnelle tout au lo... - art. 2 (VE)
Code du travail - art. D2323-5 (Ab)
Code du travail - art. L1222-14 (V)
Code du travail - art. L1225-27 (V)
Code du travail - art. L1225-46-1 (V)
Code du travail - art. L1225-57 (V)
Code du travail - art. L2141-5 (VD)
Code du travail - art. L2242-17 (V)
Code du travail - art. L2312-26 (V)
Code du travail - art. L3142-11 (V)
Code du travail - art. L3142-23 (V)
Code du travail - art. L3142-29 (M)
Code du travail - art. L3142-31 (V)
Code du travail - art. L3142-95 (M)
Code du travail - art. L6323-13 (VD)
Code du travail - art. L6523-5-1 (VD)
Code du travail - art. R2241-4 (V)
Code du travail - art. R6323-3 (VD)
Convention collective du 22 mars 2017 - art. 31 (VE)
Convention collective nationale de Pôle emploi ... - art. 20 (VE)
Convention collective nationale des régies de q... - art. 4 (VNE)
Convention collective nationale du 1er septembr... - art. 4.2 (VE)
Convention collective nationale du 28 juin 1988 - art. 2.3 (VNE)
Egalité professionnelle entre les femmes et les... - art. 1er (VE)
Egalité professionnelle femmes-hommes dans l'éc... - art. 7 (VE)
Entretien professionnel, bilan de compétences e... - art. 2 (VE)
FORMATION PROFESSIONNELLE - art. 10 (VE)
Formation professionnelle - art. 13 (VE)
Formation professionnelle - art. 3 (VE)
Formation professionnelle - art. 4 (VE)
Formation professionnelle - art. 5 (VE)
Formation professionnelle - art. 5 (VE)
Formation professionnelle dans diverses branche... - art. 4 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vi... - art. 1.3.1 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vi... - art. 22 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 11.1 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 15 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 2 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 4 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 5.1 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 5.2 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9 (VE)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 9 (VE)
Formation tout au long de la vie - art. 3 (VE)
Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compé... - art. 4.3. (VE)
Mise en œuvre de la formation professionnelle t... - art. (VE)

Mise en œuvre de la formation professionnelle t... - art. (VE)
Mise en œuvre de la formation professionnelle t... - art. 5.7 (VE)
Modalités d'accès à l'orientation et à la forma... - art. 5 (VE)
Modalités d'accès à l'orientation et à la forma... - art. 9 (VE)
relatif à l'emploi des personnes en situation d... - art. 4.2 (VNE)
relatif à la formation professionnelle (annexe 4) - art. 3. Dispositifs de la formation professionnelle (VNE)
relatif à la professionnalisation et au droit i... - art. 16 (VNE)